



*Vigneux-sur-Seine*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
Direction des Finances  
Affaire suivie par : C. GASPAL

*Vigneux-sur-Seine*

## DÉCISION N°24.177

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23  
du Code général des collectivités territoriales

### Contrat C2429 – Accompagnement financier

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que la commune a besoin d'être accompagnée dans la mise en œuvre de ses projets complexes ;

Considérant que seule la société CHALLENGES PUBLICS a été consultée car celle-ci a déjà assisté les services municipaux ;

Considérant que l'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide à la décision efficace et pertinente et de donner du sens à l'action publique ;

Considérant qu'à ce titre CHALLENGES PUBLICS a proposé une mission sur la préparation budgétaire 2024, l'analyse financière prospective et la méthodologie d'élaboration du PPI ;

Considérant que cette offre constitue une offre économiquement avantageuse.

#### D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER la proposition de la société CHALLENGES PUBLICS, sise 19 rue d'Engien – 75010 Paris, pour une mission sur la préparation budgétaire 2024, l'analyse financière prospective et la méthodologie d'élaboration du PPI.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 8 160,00 €, à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18/07/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240718-24-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire

Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 18/07/2024



Th. Chazal